

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
~~LUDOVIC LIONS~~  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-9-2

Séance du vendredi 4 avril 2008

### SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

#### LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFI-BAFD.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Actions Départementales en faveur du Sport,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la reconduction pour une période de 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008, du partenariat avec le Comité départemental d'Athlétisme,
- Approuve les termes de la convention de partenariat jointe au rapport avec le Comité départemental d'Athlétisme pour un montant annuel de **10 100 €** en fonctionnement,

- Approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de **16 000 €** et l'étalement du versement de cette somme sur 4 ans plafonné à 4 000 € par an, pour l'acquisition d'un chronométrage électronique et dont le premier versement de **4 000 €** est autorisé en 2008,
- Précise que cette subvention d'investissement de **16 000 €** sera prélevée sur le chapitre 204 nature 2042 programme E033.
- Accorde les subventions en fonctionnement et en investissement telles que décrites dans le rapport,
- Autorise la reconduction, en 2007/2008, de l'opération les *Mercredis de Basket du Conseil Général* en partenariat avec la SAOS FC Mulhouse Basket selon le calendrier prévu au rapport,
- Alloue, à ce titre, à la SAOS FC Mulhouse basket, une subvention maximum de **16 100 €** correspondant à une aide de 2 300 € par séance pour 7 séances en 2007/2008,
- Attribue une subvention de **20 000 €** à la SAOS FC Mulhouse Basket pour la réalisation d'interventions sportives dans les écoles, les clubs sportifs et les associations socioculturelles dont la liste vous est communiquée dans le rapport,
- Approuve les termes de la convention de partenariat 2008 jointe au rapport entre le Département et la SAOS FC Mulhouse Basket,
- Autorise le Président à signer les conventions de partenariat avec la SAOS FC Mulhouse Basket et le Comité départemental d'Athlétisme,
- Autorise le versement d'une subvention de **300 €** au club de bowling les Wild Cats de Mulhouse au titre de la création de ce club
- Précise que ces sommes, correspondant à un total en dépenses de fonctionnement de **46 500 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.
- Attribue une somme de **2 300 €** à répartir entre les bénéficiaires de l'annexe 3 du rapport, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.
- Précise que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions